
Adresse de la société populaire de Bazoge qui félicite la Convention d'avoir encore une fois sauvé la patrie et annonce des dons pour les frères d'armes, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bazoge qui félicite la Convention d'avoir encore une fois sauvé la patrie et annonce des dons pour les frères d'armes, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 249;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28086_t1_0249_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

est sans prix : c'est le cœur de tous les vrais français.

Et nous aussi, Citoyens représentants, nous ne connaissons plus d'autres cultes que celui de la raison; notre curé a abdiqué ses fonctions et notre commune plus heureuse que bien d'autres a trouvé dès le commencement de la révolution, et trouve encore dans les paroles et les actions de ce ci-devant curé les motifs les plus puissants de pratiquer les vertus républicaines, aussi son sein n'a-t-il été agité d'aucun trouble.

Agréez, dignes représentants nos offrandes à la patrie, n'en prizez la valeur que par les sentiments qui les offrent; c'est pour ainsi dire la seule richesse de notre commune dont la majeure partie du territoire n'est possédée que par des biens tenants.

Le 22 octobre 1792 nous avons remis au directoire de notre district 150 l. en assignats; le 26 nivôse nous avons remis au comité de surveillance de Loudun 32 l. 15 s. en assignats et 18 chemises. Nous avons déposé au directoire 5 mares, 6 onces, 2 gros d'argenterie provenant des dépouilles de notre église.

Quant aux ornements qui sont en très petits nombre, nous tâcherons sous votre bon plaisir d'en tirer partie pour nos besoins tels qu'un drap tricolore pour couvrir les morts, un drapeau, etc...

En conformité de la loi du 22 juillet (V.S.) nous avons remis notre cloche; nous désirerions, Citoyens représentants, qu'aucun marché ne soit établi le jour de décadi, attendu que les citoyens qui sont obligés de s'y rendre pour leurs affaires se trouvent privés de l'instruction qu'ils puiseraient dans la publication des décrets et des lois que l'on fait ce jour là dans chaque commune.

La municipalité ainsi que le comité de surveillance de cette commune tenant leurs séances dans le ci-devant presbytère et n'ayant aucun local pour les tenir ainsi que pour avoir une chambre de correction, nous désirerions également, Citoyens représentants, que ce petit édifice nous restât de même que notre église qui nous sert de temple de la Raison. Vive la République. »

BAILLON (*maire*), PHILIPAU (*mun.*), SAVATIER (*mun.*) HERVÉ (*agent nat.*) [et 16 signatures illisibles].

II

[*La Sté popul. de la Bazoge, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Vive la République! Vive la Convention nationale qui l'a encore une fois sauvée! Oui, Montagne inébranlable, tu as encore une fois sauvé la France en déjouant la conspiration et les conspirateurs. Les sans-culottes de la Bazoge t'en félicitent; tous les peuples nés sous un ciel assez heureux pour te connaître, admirent ta constance autant que ta sagesse. Les conspirateurs eux-mêmes devraient être péné-

trés de vénération pour toi, depuis le moment de leur découverte jusqu'à celui auquel la hache nationale en fait justice. O Montagne sainte! n'épargne aucun des conspirateurs, que la terre des hommes libres soit, purgée de tous les monstres qui l'ont souillée.

Ne quittez point le sommet de la Montagne, illustres représentants, que, tous les complots déjoués, vous n'ayez anéanti le dernier des tyrans.

Pour nous, campagnards attachés à la culture de nos terres, nous nous tenons aussi dans une attitude révolutionnaire pour être en garde permanente contre les intrigans.

Ne professant plus d'autre culte que celui de la Raison, les sans-culottes de la Bazoge viennent d'en faire un acte en offrant une somme de 83 livres 15 sols pour secourir leurs frères d'armes. Cette somme a été remise au directoire du district le 27 du mois de germinal.

Daignez, Citoyens représentants, recevoir cette modique somme comme une partie du nécessaire de ceux qui l'offrent.

Ils n'en désirent avoir d'avantage que pour coopérer au salut de la République et au triomphe de la Montagne ».

LE BÊLE (*présid.*), BLOT (*secrét.*).

III

[*La comm. de Dormans, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentants,

C'en est donc fait des scélérats de ventôse!!! Qu'ils étaient criminels ces hommes qui dans le sanctuaire même de la liberté, conspiraient pour la tyrannie!... Qu'ils étaient traîtres ces hommes qui depuis longtemps méditaient dans les ombres du crime, votre mort, l'assassinat des patriotes, la ruine de la République!... Mais rien n'échappe à vos regards : oui, pendant que les tyrans ligués rugissent autour de nous, qu'ils cherchent à dévorer la liberté, vous avez encore une fois sauvé la France. Ils ont vécu, ces exécrables conjurés!... et leurs têtes seront comme les pilotis qui assureront désormais les fondements de notre bonheur. Placés sur le sommet de la Montagne, percez dans l'avenir : voyez se débattre encore les enfants des Hébert, des Danton, des Chabot : les restes impurs du marais osent conspirer dans les fers. Ne tardez pas à venger le peuple, et que le glaive de la loi dirigé toujours vers le salut des français leur en assure le port. Ne vous laissez point de précipiter la poutre nationale sur ceux qui oseraient redemander un roi : guerre, haine, anathème aux tyrans qui pèsent sur le globe depuis tant de siècles!... Eh! que sont les rois? Des tyrans qui ne s'appriivoient jamais, qui pour étancher leur soif sanguinaire, se déchirent, s'immolent leurs semblables : voilà les rois, voilà les tyrans, voilà tous les monstres couronnés. Mais vous, pères du peuple, vous n'immolez que ceux qui voulaient se jeter sur vos enfants vous ne sacrifiez au salut de votre patrie, que ceux qui voulaient lui porter

(1) C 301, pl. 1078, p. 2. Manche ou Sarthe.

(1) C 302, pl. 1092, p. 1. Marne.